



DELIBÉRATION N° 111/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

OBJET :

ÉDUCATION-ENFANCE-JEUNESSE
Convention Territoriale Globale
avec la Caisse d'Allocations
Familiales du Puy-de-Dôme :
autorisation de conclure les
avenants avec la CTG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire, sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 8 septembre 2023.

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Joël DE AMORIM – Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Étaient représentés :

M. Yannick ALCACER par M. Eric DERSIGNY.
Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT.
M. Christophe VIEIRA par Mme Colette DESJOURS.
M. Daniel BAPTISTE par M. Joël DE AMORIM.
M. Alexis VALLENT par M. Halim YALCIN.

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. David JARDINE, Adjoint au Maire en charge des Affaires Scolaires, rappelle à l'assemblée que la Commune de Volvic a conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme ainsi que plusieurs communes, une Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025.

Cette CTG fait régulièrement l'objet d'avenants permettant d'adapter celle-ci aux évolutions des partenariats entre la CAF et les parties à cette convention.

Dès lors, ceci impose à chaque collectivité partenaire de faire délibérer à chaque fois son assemblée délibérante quand bien même les modifications apportées par voie d'avenant ne concernent pas son territoire.

C'est pourquoi, le **Conseil Municipal**, M. David JARDINE entendu, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tout avenant à la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales et ses partenaires, durant la période initiale de cette convention dont le terme est fixé au 31 décembre 2025.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 26/9/2023
Publié ou notifié
le : 26/9/2023

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

